

Franchises médicales portées à 140 € ... Point d'indice : zéro

Au prétexte qu'elles n'ont pas été revalorisées depuis 2005, le gouvernement prévoit désormais, par décret, de relever le plafond annuel des franchises médicales et des participations forfaitaires de 100 à 140 euros (70 euros pour les consultations et 70 euros pour les boîtes de médicament, actes paramédicaux, transports sanitaires), ainsi que d'indexer le montant sur l'inflation à compter du 1^{er} octobre 2026.

L'argument du gouvernement paraît imparable : depuis 2005, les prix ont augmenté, il faudrait donc « actualiser » le montant. Autre argument avancé : le fameux « trou » de la Sécurité sociale. Alors même que la quasi unique raison du « trou de la Sécu », ce sont les allègements de cotisations patronales !!!

**Mais alors, posons la question :
pourquoi l'inflation serait-elle valable pour les franchises... et pas pour nos salaires ?**

Pour les agents de la Fonction publique, le raisonnement du gouvernement s'arrête curieusement au moment de parler rémunérations. **Le point d'indice est gelé en 2026 pour la troisième année consécutive.** Pendant ce temps, le SMIC continue d'augmenter : depuis le 1^{er} juin 2026, il atteint 1 867,02 € brut par mois, après une nouvelle hausse de 2,41 %.

Conséquence : nos grilles indiciaires sont progressivement rattrapées par le SMIC.

Les traitements n'ont pas suivi l'évolution des prix et des salaires. Et toutes les catégories de fonctionnaires sont touchées par cette réalité : une perte de plus de 30% de pouvoir d'achat depuis 2000 !

Et pendant ce temps, le gouvernement trouve parfaitement normal d'augmenter de **40 % le plafond annuel des sommes restant à la charge des assurés**, de 100 à 140 €.

Il continue sa politique d'austérité contre les services publics et la sécurité sociale, en abondant notamment budgets militaires.

Le SPASEEN-FO revendique :

- ▶ Le dégel immédiat et la revalorisation du point d'indice ;
- ▶ Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;
- ▶ Des grilles indiciaires revalorisées, qui ne soient plus rattrapées par le SMIC ;
- ▶ L'indexation des rémunérations sur l'évolution des prix ;
- ▶ La défense d'une Sécurité sociale solidaire !
- ▶ L'arrêt de la marche à la guerre !
- ▶ Suppression des franchises médical

**Rejoignez le SPASEEN FO,
le syndicat qui défend TOUS les agents,
sans distinction de statut.**

**Libres, indépendants et déterminés :
on ne lâche rien !**

NOUS
SUIVRE

